



Licenciement ou lettre de demission.

Par **Sunshine75**, le 13/11/2008 à 21:52

Bonjour,

Voilà, Je suis en CDI depuis 3 ans dans un magasin de sport, et je souhaiterais vivement partir. J'ai demandé a mon responsable comment cela se passait, et il m'a repondu que soit il me licenciait pour faute, soit je devais faire une lettre de demission, et qu'il n'y avait aucune negociation possible.

Comment puis je faire pour pouvoir avoir mes indemnités soldes de tout compte ect ...et toucher le chomage (si je n'ai pas trouvé un nouveau job entre temps) ?

Merci d'avance.

Par **Marion2**, le 13/11/2008 à 22:40

Bonjour,

Votre intérêt est de ne pas donner votre démission, ce qui vous empêcherait de percevoir les indemnités ASSEDIC

Si entre temps, vous avez trouvé un autre emploi, alors là, oui, vous pouvez démissionner, par lettre recommandée AR, en respectant votre préavis.

Quant au licenciement pour faute, soyez très vigilant.

CDT

Par **Sunshine75**, le 13/11/2008 à 23:10

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse. Je reviendrais vers vous pour d'autres informations supplémentaires.

Merci encore et bonne soirée. ^^

Par **Marion2**, le 13/11/2008 à 23:13

Bon courage à vous